

**Compte rendu des décisions prises lors de la
17e réunion plénière du Conseil Municipal du 04 avril 2016**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<p><u>Approbation du compte rendu de la 16^{ème} séance du Conseil Municipal</u></p> <p>le compte rendu de la 16 séance du Conseil Municipal</p>
2	à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité	<p><u>Compte Administratif et Compte de Gestion 2016</u></p> <p>Approuve le Compte Administratif 2015 comme suit :</p> <p>pour le budget principal</p> <p>pour le budget annexe de l'assainissement</p> <p>pour le budget annexe de l'eau</p> <p>pour le budget annexe des lotissements</p> <p>pour le budget annexe des parcs de stationnement</p> <p>- Constate les identités de valeur de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal</p> <p>- Approuve le Compte de Gestion 2015 du comptable dont les écritures sont en tous points identiques à celles du Compte Administratif de l'ordonnateur</p>
3	Décide à l'unanimité	<p><u>Affectation des résultats</u></p> <p>- la reprise partielle ou totale dès le vote du BP 2016, des soldes d'exécution de l'exercice 2014, constatés lors du vote du Compte Administratif 2015.</p> <p>- d'affecter les résultats de l'exercice 2015, le cas échéant, et de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires</p>
4	Décide à l'unanimité	<p><u>Demande de subvention – Soutien à l'investissement Local – Projet de création d'un terrain de football synthétique au quartier Beausoleil</u></p> <p>- d'approuver la réalisation du terrain de football en gazon synthétique au stade du Hagwald à Beausoleil</p> <p>- d'autoriser M. le Député-Maire à déposer un dossier de demande de subvention, selon plan de financement ci-dessous, auprès des services de la Préfecture, des fonds Européens, de la Fédération Française de Football et de toute collectivité territoriale (Département, Région) susceptible de soutenir un tel projet.</p> <p>- Plan de financement : Coût total de l'opération : 600.000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etat (FNADT) : 150.000 € (25 %) ➤ Union Européenne (FEDER) : 250.000 € (41,67 %) ➤ Fédération : 15.000 € (2,50 %) ➤ Ville de Sarreguemines : 185.000 € (30,83 %)
5	Décide à l'unanimité	<p><u>Demande de subvention – Soutien à l'investissement Local – Agenda d'accessibilité programmée</u></p> <p>- d'approuver l'opération de mise en conformité des ERP suivant le calendrier de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour un montant de 4 829 407,82 €.</p> <p>- d'approuver le plan de financement de cette opération</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - de solliciter une subvention à hauteur de 60 % soit 2 897 644,69 € de cette opération dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local - d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette opération
6	Décide à l'unanimité	<u>Demande de subvention – Soutien à l'investissement Local – Rénovation thermique et transition énergétique</u> <ul style="list-style-type: none"> - - d'approuver l'opération de rénovation thermique et de transition énergétique pour un montant de 695 416,66 € HT - d'approuver le plan de financement de cette opération - de solliciter une subvention à hauteur de 50 % soit 347 708,33 € de cette opération dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local - d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette opération
7	Décide à l'unanimité	<u>Demande de subvention – Soutien à l'investissement Local – Projet de création d'une maison des arboriculteurs et aménagement du centre de Neunkirch</u> <p>(M. SANITATE ne prend pas part au vote)</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'opération de création d'une Maison des Arboriculteurs et aménagement du centre de Neunkirch pour un montant de 830 000,- € HT, - d'approuver le plan de financement de cette opération, - de solliciter une subvention à hauteur de 80 % du montant HT de cette opération dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local dédié aux projets en faveur de la revitalisation ou au développement des bourgs centres, - d'autoriser M. le Député-Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération,
8	Décide à l'unanimité	<u>Demande de subvention – Soutien à l'investissement Local – Projet d'aménagements urbains du secteur de la rue de la Paix – Place du Marché-</u> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'opération d'aménagements urbains du secteur rue de la Paix – Place du Marché, pour un montant de 1 700 000,- € HT, - d'approuver le plan de financement de cette opération, - de solliciter une subvention à hauteur de 40 % du montant HT de cette opération dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local dédié aux projets en faveur de la revitalisation ou au développement des bourgs centres, - d'autoriser M. le Député-Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération,
9	Décide à l'unanimité	<u>Modification de l'AP/CP n° 2 – Prolongement de la rue Sainte Marie</u> <ul style="list-style-type: none"> - de modifier le solde de recettes attendues d'un montant de 382 719,46 € pour le projet d'investissement suivant <p style="text-align: center;">➔ Prolongement de la rue Sainte Marie</p>
10	Décide à l'unanimité	<u>Modification de l'AP/CP n° 9 – Urbanisme Espaces Publics Partagés</u> <ul style="list-style-type: none"> - de reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 30/03/15, pour le projet d'investissement suivant : <p style="text-align: center;">➔ Urbanisme Espaces publics partagés</p>

11	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Création de l'AE/CP n° 2- Nettoyage des locaux des immeubles municipaux</u></p> <p>- de voter une autorisation d'engagement pour le projet en fonctionnement suivant :</p> <p style="text-align: center;">→ Nettoyage de locaux dans les immeubles municipaux (marchés avec reconduction expresse éventuelle trois fois maximum)</p>																	
12	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Création de l'AP/CP – Mise en conformité accessibilité</u></p> <p>- de voter une autorisation de programme pour le projet d'investissement suivant :</p> <p style="text-align: center;">→ Mise en conformité réglementaire des ERP conformément à l'AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée)</p>																	
13	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Vote d'une AP/CP – Rénovation thermique – Contrôle et maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments publics</u></p> <p>de voter une autorisation de programme pour le projet d'investissement suivant :</p> <p style="text-align: center;">→ Rénovation Thermique – Contrôle et maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments municipaux</p>																	
14	<p>prend acte</p> <p>Décide sous 1 abstention</p>	<p><u>Vote des taux des contributions directes locales pour 2016</u></p> <p>1) de l'annexe budgétaire relative aux décisions en matière de taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, jointe à la présente délibération,</p> <p>2) du montant des allocations compensatrices versées par l'Etat pour 2016, soit 611 691 € répartis entre :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">➤ la taxe d'habitation</td> <td style="text-align: right;">484 485 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">➤ la taxe foncière sur les propriétés bâties</td> <td style="text-align: right;">40 758 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">➤ la taxe foncière sur les propriétés non bâties</td> <td style="text-align: right;">5 923 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">➤ la taxe professionnelle / CFE</td> <td style="text-align: right;">80 525 €</td> </tr> </table> <p>- de maintenir les taux, à savoir :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">➤ la taxe d'habitation à 18,10 %</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">➤ la taxe foncière sur les propriétés bâties à 21,73 %</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">➤ la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 46,54 %</td> </tr> </table> <p>Le produit total correspondant s'élève à 12 260 623 € et se répartit entre :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">➤ la taxe d'habitation</td> <td style="text-align: right;">5 275 064 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">➤ la taxe foncière sur les propriétés bâties</td> <td style="text-align: right;">6 897 971 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">➤ la taxe foncière sur les propriétés non bâties</td> <td style="text-align: right;">87 588 €</td> </tr> </table>	➤ la taxe d'habitation	484 485 €	➤ la taxe foncière sur les propriétés bâties	40 758 €	➤ la taxe foncière sur les propriétés non bâties	5 923 €	➤ la taxe professionnelle / CFE	80 525 €	➤ la taxe d'habitation à 18,10 %	➤ la taxe foncière sur les propriétés bâties à 21,73 %	➤ la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 46,54 %	➤ la taxe d'habitation	5 275 064 €	➤ la taxe foncière sur les propriétés bâties	6 897 971 €	➤ la taxe foncière sur les propriétés non bâties	87 588 €
➤ la taxe d'habitation	484 485 €																		
➤ la taxe foncière sur les propriétés bâties	40 758 €																		
➤ la taxe foncière sur les propriétés non bâties	5 923 €																		
➤ la taxe professionnelle / CFE	80 525 €																		
➤ la taxe d'habitation à 18,10 %																			
➤ la taxe foncière sur les propriétés bâties à 21,73 %																			
➤ la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 46,54 %																			
➤ la taxe d'habitation	5 275 064 €																		
➤ la taxe foncière sur les propriétés bâties	6 897 971 €																		
➤ la taxe foncière sur les propriétés non bâties	87 588 €																		
15		<p><u>Vote du Budget Primitif 2016</u></p> <p>1) de voter les différents budgets comme suit :</p> <p>- Les budgets sont votés par chapitre.</p> <p>- Les équilibres budgétaires des budgets primitifs pour 2016 comportant les résultats de fonctionnement reportés, les soldes d'exécution d'investissement reportés, les restes à réaliser de l'exercice précédent et l'affectation des résultats sont ainsi arrêtés :</p> <p style="padding-left: 20px;">a) <u>Compte principal</u></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="padding-left: 40px;">- investissement</td> <td style="text-align: right;">15 490 422,34 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">- fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">30 168 066,72 €</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">==>DECISION PRISE SOUS 5 ABSTENTIONS</p>	- investissement	15 490 422,34 €	- fonctionnement	30 168 066,72 €													
- investissement	15 490 422,34 €																		
- fonctionnement	30 168 066,72 €																		

b) Compte annexe de l'assainissement

- investissement	752 683,84 €
- exploitation	1 220 713,76 €

==>DECISION PRISE A L'UNANIMITE

c) Compte annexe de l'eau

- investissement	734 695,74 €
- exploitation	591 399,96 €

==>DECISION PRISE A L'UNANIMITE

d) Compte annexe des lotissements

- investissement	1 824 794,91 €
- fonctionnement	1 890 746,91 €

Sachant que le prix de vente des lots du lotissement de Foldersviller avait été fixé à 8 700 € TTC l'are par DCM du 18 février 2013, comprenant une TVA au taux de 19,60 %. Suite au changement du taux de TVA, le prix hors taxes reste inchangé et s'élève à 7 589,54 €, la TVA restant calculée sur la marge avec le taux actuellement en vigueur de 20 %.

==>DECISION PRISE A L'UNANIMITE

e) Compte annexe des Parcs de Stationnement

- investissement	858 943,01 €
- exploitation	225 345,72 €

==>DECISION PRISE A L'UNANIMITE

f) Compte annexe des Forêts communales

- investissement	26 157,00 €
- exploitation	117 164,00 €

==>DECISION PRISE A L'UNANIMITE

2) de voter l'état des subventions à verser selon le détail annexé à la présente et qui figure au budget principal (p.165 à 169) pour un montant total de 3 843 037 € (voir listes jointes en annexe),

3) d'approuver les états du personnel tels qu'ils figurent au budget principal (p. 180 à 182), au budget de l'assainissement (p. 228) et au budget de l'eau (p. 252).

4) de voter la participation du compte principal à l'exploitation des Parcs de stationnement conformément aux délibérations n° 19 du 19/09/2005 et n° 15 du 26/11/2007 ; le montant prévisionnel pour 2016 est de 193 772 €.

5) de voter les opérations d'ordre inscrites aux différents budgets et plus particulièrement :

- les dotations aux amortissements et aux provisions, le régime des provisions étant semi budgétaire,
- la participation des budgets annexes (Assainissement, Eau et Parcs de Stationnement) aux charges du budget général et de maintenir les modalités de calculs existants.

6) d'autoriser M. le Député Maire :

- à signer tous contrats, avenants et autres pièces, contractuelles ou non, à intervenir

		<p>dans le cadre des crédits prévus au présent budget consolidé, qui seront passés ou non conformément aux règles en vigueur relatives à la commande publique,</p> <ul style="list-style-type: none"> - à solliciter toutes subventions ou participations à recevoir : <ul style="list-style-type: none"> - de l'Union européenne, - de l'Etat, - de la Région, - du Département, - des structures de coopération intercommunale, - de tous autres organismes, <p>pour les opérations inscrites aux présents budgets.</p> <p>7) de donner délégation à M. le Député Maire pour procéder dans les limites fixées aux présents budgets à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales, la présente délégation reste valable jusqu'au vote du prochain Budget Primitif, conformément à la délibération N° 2 du 14/04/2014 et dans la continuité de cette délibération.</p>																																				
16	<p>Décide sous 1 abstention</p>	<p><u>Attribution et vote des subventions 2016</u> (ne prene pas part au vote : voir liste annexée au compte rendu)</p> <ul style="list-style-type: none"> - de voter l'attribution des subventions municipales 2016 pour un montant total de 3 843 037€ - d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir. 																																				
17	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Actualisation de l'état des effectifs 2016</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de procéder aux suppressions et créations suivantes de l'état des effectifs au budget général : <table border="1" data-bbox="395 1066 1489 1787"> <thead> <tr> <th>FILIERES</th> <th>CREATIONS</th> <th>SUPPRESSIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Avec effet au 1^{er} janvier 2016</td> </tr> <tr> <td>Administrative</td> <td>- 2 postes d'adjoint administratif pal 1° cl</td> <td>- 1 poste d'adjoint administratif pal 2° cl</td> </tr> <tr> <td>Technique</td> <td>- 2 postes d'adjoint technique pal 1° cl</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Médico sociale</td> <td>- 2 postes d'ASEM principal 2° cl</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Culturelle</td> <td>- 1 poste d'adjoint du patrimoine pal 2° cl</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td>- 1 poste d'animateur pal 1° cl</td> <td>- 1 poste d'animateur pal 2° cl</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Avec effet au 1^{er} mai 2016</td> </tr> <tr> <td>Administratif</td> <td>- 1 poste d'attaché</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Police Municipale</td> <td>- 2 postes chef de service de police municipale</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Avec effet au 1^{er} novembre 2016</td> </tr> <tr> <td>Culturelle</td> <td></td> <td>- 1 poste d'adjoint du patrimoine 1° cl</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter, pour le budget général et pour le budget annexe assainissement, le tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires, des agents permanents et non permanents, à temps complets et à temps non complets figurant dans les tableaux en annexe - de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel : <ul style="list-style-type: none"> • de remplacement d'agents absents du service, • non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant, • saisonnier et occasionnel, • dans le cadre de dispositifs d'insertion professionnelle (contrats de droit privé), • dans le cadre de besoins ponctuels (vacataires), 	FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS	Avec effet au 1^{er} janvier 2016			Administrative	- 2 postes d'adjoint administratif pal 1° cl	- 1 poste d'adjoint administratif pal 2° cl	Technique	- 2 postes d'adjoint technique pal 1° cl		Médico sociale	- 2 postes d'ASEM principal 2° cl		Culturelle	- 1 poste d'adjoint du patrimoine pal 2° cl		Animation	- 1 poste d'animateur pal 1° cl	- 1 poste d'animateur pal 2° cl	Avec effet au 1^{er} mai 2016			Administratif	- 1 poste d'attaché		Police Municipale	- 2 postes chef de service de police municipale		Avec effet au 1^{er} novembre 2016			Culturelle		- 1 poste d'adjoint du patrimoine 1° cl
FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS																																				
Avec effet au 1^{er} janvier 2016																																						
Administrative	- 2 postes d'adjoint administratif pal 1° cl	- 1 poste d'adjoint administratif pal 2° cl																																				
Technique	- 2 postes d'adjoint technique pal 1° cl																																					
Médico sociale	- 2 postes d'ASEM principal 2° cl																																					
Culturelle	- 1 poste d'adjoint du patrimoine pal 2° cl																																					
Animation	- 1 poste d'animateur pal 1° cl	- 1 poste d'animateur pal 2° cl																																				
Avec effet au 1^{er} mai 2016																																						
Administratif	- 1 poste d'attaché																																					
Police Municipale	- 2 postes chef de service de police municipale																																					
Avec effet au 1^{er} novembre 2016																																						
Culturelle		- 1 poste d'adjoint du patrimoine 1° cl																																				

		<p>- d'indemniser les stagiaires conventionnés de l'enseignement supérieur qui remplissent les conditions</p> <p>Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.</p>																	
18	Décide à l'unanimité	<p><u>Régime indemnitaire du personnel pour 2016</u></p> <p>- de verser aux agents qui remplissent les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les primes et indemnités visées par la présente délibération,</p> <p>- d'actualiser au 5 avril 2015 les primes fixées pour chaque grade en fonction d'un montant annuel légal de référence, compte tenu de l'évolution de la réglementation, des forfaits et de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale.</p> <p>Les primes sont définies, grade par grade, selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.</p> <p>Les attributions individuelles sont modulées pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, dans la limite de l'enveloppe globale répartie par l'autorité territoriale entre les bénéficiaires et sont versées mensuellement, par douzième,</p>																	
19	Décide à l'unanimité	<p><u>Protection sociale complémentaire</u></p> <p>Concernant la sélection des contrats</p> <p>- <u>Pour le risque santé</u> : de participer au financement des contrats labellisés que peuvent souscrire les agents,</p> <p>- <u>Pour le risque prévoyance</u> : de souscrire à une convention de participation, pour les garanties maintien de salaire en cas de demi traitement, et éventuellement en cas d'invalidité et de décès.</p> <p>Concernant les bénéficiaires</p> <p>Bénéficieront de l'aide financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les agents fonctionnaires, - les agents non titulaires, de droit public, de droit privé : sous réserve d'une durée minimale de service de six mois continue. <p>Concernant la participation</p> <p>Le montant de la participation est fixé en équivalent temps plein et sera proratisé en fonction de la quotité du temps de travail.</p> <p>- De fixer le niveau de participation individuelle comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> o <u>Pour le risque santé</u> : le montant de la participation est différencié selon la situation familiale de l'agent. <table border="1" data-bbox="395 1496 1489 1671"> <thead> <tr> <th>Composition familiale</th> <th>Régime général</th> <th>Régime local</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Isolé (agent seul)</td> <td>33,00 €</td> <td>20,00 €</td> </tr> <tr> <td>Famille (couple et enfant(s) ou agent seul et enfant(s))</td> <td>79,00 €</td> <td>40,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> o <u>Pour le risque prévoyance</u> : le montant tient compte de la participation de la Ville depuis ces dernières années <table border="1" data-bbox="395 1825 1489 1955"> <tbody> <tr> <td>IM entre 321 et 407 inclus</td> <td>7,00 €</td> </tr> <tr> <td>IM entre 408 et 519 inclus</td> <td>9,00 €</td> </tr> <tr> <td>IM entre 520 et 619 inclus</td> <td>11,00 €</td> </tr> <tr> <td>IM entre 620 et 821 inclus</td> <td>14,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Concernant les conditions de versement de la participation</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour le risque santé</u> : - 	Composition familiale	Régime général	Régime local	Isolé (agent seul)	33,00 €	20,00 €	Famille (couple et enfant(s) ou agent seul et enfant(s))	79,00 €	40,00 €	IM entre 321 et 407 inclus	7,00 €	IM entre 408 et 519 inclus	9,00 €	IM entre 520 et 619 inclus	11,00 €	IM entre 620 et 821 inclus	14,00 €
Composition familiale	Régime général	Régime local																	
Isolé (agent seul)	33,00 €	20,00 €																	
Famille (couple et enfant(s) ou agent seul et enfant(s))	79,00 €	40,00 €																	
IM entre 321 et 407 inclus	7,00 €																		
IM entre 408 et 519 inclus	9,00 €																		
IM entre 520 et 619 inclus	11,00 €																		
IM entre 620 et 821 inclus	14,00 €																		

		<ul style="list-style-type: none"> o Elle est subordonnée à la présentation par l'agent d'une attestation de souscription à un contrat d'adhésion labellisé, <p>- <u>Pour le risque santé et prévoyance</u> :</p> <p>-</p> <ul style="list-style-type: none"> o Elle est versée directement à l'agent mensuellement, sur le bulletin de salaire, sous forme d'un montant unitaire, o Le montant de la participation ne pourra excéder le montant de la cotisation qui serait du en l'absence d'aide. <p>L'ensemble de ces dispositions prendra effet le 1^{er} janvier 2017. Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget primitif 2017.</p>
20	Décide à l'unanimité	<p><u>Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la protection sociale complémentaire – Volet prévoyance</u></p> <p>- de constituer un groupement de commandes dont les membres sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> o La Ville de Sarreguemines o Le Centre Communal d'Action Sociale <p>en vue de la passation d'une convention de participation relative à une assurance prévoyance du personnel,</p> <p>- de désigner la Ville de Sarreguemines comme coordonnateur du groupement,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Député-maire de la Ville de Sarreguemines à signer et à exécuter la convention de groupement,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Député-maire de la Ville de Sarreguemines à signer la convention de participation, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.</p>
21	Décide à l'unanimité	<p><u>Convention de mutualisation du service informatique de la Ville de Sarreguemines avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences</u></p> <p>- d'autoriser M. le Député Maire à signer la convention entre la ville de Sarreguemines et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.</p>
22	Décide à l'unanimité	<p><u>Redevance d'occupation provisoire du domaine public pour travaux sur le réseau de distribution et transport d'électricité</u></p> <p>- Fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public conformément à l'article 1 qui précise la formule : 0.35€/mètres de ligne de transport d'électricité au décret visé ci-dessus.</p> <p>- Fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public conformément à l'article 1 qui précise la formule : [(0,534 P – 4 253)*D]/10 € de distribution au décret visé ci-dessus.</p> <p>- Que le montant de la redevance soit valorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté du 31 décembre de l'année N – 1.</p>
23	Prend acte	<p><u>Exercice par le Député-Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L2122-22 du CGCT) – Communications</u></p> <p>A – des renoncations à l'exercice du droit de préemption B – des attributions de marchés</p>